

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX À L'INCINÉRATEUR POUR ASSURER SA PÉRENNITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser les travaux pour assurer la pérennité des installations et du procédé de traitement des déchets et des boues à l'incinérateur. Ces travaux consisteront en des modifications aux équipements, à la bâtisse et au procédé pour, entre autres, se conformer aux nouvelles demandes environnementales ou d'ajuster la capacité de traitement.

Des services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint sont également requis pour la réalisation des relevés préliminaires, des études, des analyses, des expertises, de la planification de même que pour la préparation des plans et devis, la surveillance et le contrôle des travaux mentionnés au premier alinéa.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût total du projet, incluant les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint décrits à l'article 1, ainsi que les taxes non récupérables, s'élève à la somme de 1 350 000 \$.

TOTAL : 1 350 000 \$

Annexe préparée le 20 juin 2013 par :

Vincent Pouliot, ingénieur
Service des travaux publics